

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le Vendredi 17 Décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre AUBINAIS.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre AUBINAIS, Laurent CIRETTE, Annick FABRE, Olivier FERQUIN, HADJ-DAHMANE Bouamra, HARNIST Patricia, HILLAIRE Sophie, JIMONET Thierry, MOREL Simone, THIRIET Pierre, TOURNÉ Murielle.

Absents : François FILLÂTRE, Annabel FRERET, Claudine HANGUEHARD, Didier PIEDNOËL (Arrivé à 19H30).

Pouvoir de : François FILLÂTRE à Pierre AUBINAIS, Annabel FRERET à Sophie HILLAIRE

Secrétaire de séance : Pierre THIRIET.

Monsieur le Maire demande aux élus d'ajouter une question à l'ordre du jour :

- Rachat de la maison située au 94 Rue des Masures (Point n°7)

Et propose de traiter les questions n°2 en fin de conseil pour permettre à M. MAHIEUX de Totalgaz de présenter le projet et n°6 point qui sera exposé par M. PIEDNOËL.

Ordre du Jour

- 1) **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26/11/2010**
- 2) **Réseau Gaz : Validation du tracé – Convention – Raccordement des bâtiments communaux.**
- 3) **Recensement de la population 2011 – Nomination coordonnateur communal et agents recenseurs.**
- 4) **Titularisation d'un agent communal**
- 5) **Tarifcation périscolaire**
- 6) **SCOT Seine Eure Forêt de Bord : Approbation du projet**
- 7) **Rachat de la maison située au 94 Rue des Masures**
- 8) **Informations et questions diverses**

1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 Novembre 2010.

Les élus n'ayant aucune observation à formuler, le compte rendu du Conseil Municipal du 24 Septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

3 – Recensement de la population 2011 – Nomination du coordonnateur communal et agents recenseurs.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2011 les opérations de recensement.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement, de nommer les agents recenseurs et de fixer les taux de vacation retenus pour leur rémunération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, DÉCIDE

- De désigner Mme LANGLOIS Valérie comme coordonnatrice de l'enquête de recensement.
- De nommer Mme LEGENDRE Martine et Mlle SAINT-OUEN Jennifer en tant qu'agents recenseurs du 1er Janvier au 28 Février 2011
- De fixer les taux de vacations attribuables aux agents recenseurs et préconisés par l'INSEE, qui sont :
 - 1.70 € le bulletin individuel rempli
 - 1.40 € la feuille de logement remplie

4-Titularisation d'un agent communal

Monsieur le MAIRE propose de titulariser Mme DEMANTE Christelle, Adjoint administratif 2ème classe. Elle a été nommée stagiaire le 1er Janvier 2009. Il est proposé de la titulariser au 21 Décembre 2010. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **ACCÉPTE** de titulariser Mme PECATE épouse DEMANTE Christelle au 21 Décembre 2010.

5 – Tarifcation périscolaire

La garderie du matin et du soir est facturée aujourd'hui tous les deux mois. Pour simplifier la procédure et rendre les factures plus lisibles, il est demandé d'accepter que la garderie soit facturée mensuellement en

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2010

même temps que la cantine. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **DÉCIDE** de facturer la garderie du matin et du soir mensuellement.

7- Rachat de la maison située 94 rue des Masures

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'EPF Normandie a exercé son droit de préemption pour le compte de la commune en 2003 sur la maison située au 94 rue des Masures.

La convention arrive à expiration et la commune doit racheter ce bien au plus tard le 18 Mars 2011.

Il est demandé d'autoriser le Maire à racheter ce bien pour 58 028.51€, d'établir les diagnostics énergétiques en vigueur en vue de ce transfert de propriété et de signer tous actes afférents à ce dossier. Cette opération sera inscrite au BP 2011 et la transaction et les diagnostics seront réglés avant l'adoption du budget.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **AUTORISE** le rachat du bien situé 94 Rue des Masures, cadastré section B numéro 137 d'une contenance de 5 ares 55 centiares, pour un montant de 58 028.51€, **AUTORISE** le Maire à :

- établir les diagnostics énergétiques en vigueur en vue de ce transfert de propriété,
- inscrire l'opération au Budget Primitif 2011
- à régler la facture des diagnostics énergétiques et les frais notariés
- à signer tous actes afférents à ce dossier

8 – Informations et questions diverses

- Modification du Plan d'Occupation des Sols

L'enquête publique aura lieu du **Mardi 8 Février au Mercredi 9 Mars 2011**. Le commissaire enquêteur M. MOULIN tiendra ses permanences en Mairie le Mardi 8 Février de 9H à 12h, le Vendredi 18 Février de 14h30 à 17h30, le Mercredi 9 Mars de 9h à 12h. Le registre d'enquête publique est à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

- Pont de l'Ascension

Suite au conseil d'école du 9 novembre, il est proposé de faire cours le Mercredi 1er Juin 2011 et de fermer l'école le Vendredi 3 Juin 2011.

- Dates à retenir

08/01/2011	15h00	Galette de l'association des Anciens travailleurs de POSES salle Marcel NIQUET
15/01/2011	15h00	Galette association la Carpe Posienne salle Marcel NIQUET
17/01/2011	5h45	Départ des enfants de l'école pour la classe de neige
21/07/2011	19H00	Vœux du Maire salle Marcel NIQUET
21/01/2011	15H00	Galette de l'UNC Salle Marcel NIQUET
28/01/2011	19H00	Conseil Municipal
30/01/2011	12H00	Galette de l'association des Amis et Anciens de la Batellerie
06/02/2011	08H00	Voyage à Paris de l'UNC
19/02/2011	14H00	Après midi crêpes de l'association des Anciens Travailleurs
18/02/2011	19H00	Conseil Municipal
20/03/2011	13H30	Opérette pour l'association des Anciens Travailleurs de POSES
25/03/2011	19H00	Conseil Municipal
10/04/2011	14H00	Loto des Anciens travailleurs de POSES
15/04/2011	19H00	Conseil Municipal
30/04/2011	6H00	Foire à tout
01/05/2011	6H00	Foire à tout
15/05/2011	12H30	Buffet campagnard de l'association des Anciens Travailleurs de POSES
27/05/2011	19H00	Conseil Municipal
28/05/2011	15H00	Fêtes des Mères et des Pères salle Marcel NIQUET
24/06/2011		Kermesse de l'école
30/06/2011		Voyage de l'association des Anciens Travailleurs de POSES
01/07/2011	19H00	Conseil Municipal
17/07/2011		Conte à l'Église pour le 1100ème anniversaire de la Normandie
18/09/2011	14H00	Vente d'objets confectionnés par les Anciens Travailleurs de POSES au Nivernais
30/09/2011	19H00	Conseil Municipal
21/10/2011	19H00	Conseil Municipal
20/11/2011		Pot au Feu par l'association des Anciens Travailleurs de POSES au BISTRO de POSES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2010

25/11/2011	19H00	Conseil Municipal
16/12/2011	19H00	Conseil Municipal

Arrivée de M. PIEDNOËL.

6 – SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Seine Eure Forêt de Bord

Didier PIEDNOËL, explique aux élus l'objet du vote :

Ce document prévoit une organisation du territoire sur les prochains 15/20 ans. Il est constitué d'un recueil des atouts et défauts du territoire. Le territoire est constitué des la Communauté d'Agglomération SEINE EURE et de la communauté de communes SEINE BORD. Pour traiter du Schéma de Cohérence Territoriale il a été nécessaire de constituer un syndicat mixte entre les deux entités.

Le Syndicat mixte du SCOT, dans lequel les communes ont des délégués, a élaboré initialement un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

L'axe structurant et central du territoire sera l'axe Louviers – Incarville Val de Reuil où seront situées les industries tertiaires et les grandes zones commerciales. Le logement sera densifié sur cet axe.

L'État souhaite préserver les terres agricoles et recentrer les logements dans les centres des villages pour réduire les transports. L'axe structurant concentre toute possibilité de zone commerciale de plus de 1000 m².

La Communauté de Communes Seine-Bord s'est dressée contre ce SCOT ; les Maires n'avaient pas anticipé que leurs délégués auraient autant de pouvoir. Ils ont découvert tardivement le Document d'Orientations Générales et sont contre la densification de 12 logements à l'hectare.

Ils se sont également élevés contre le gel des terres agricoles maraichères de CRIQUEBEUF et MARTOT alors qu'elles sont constructibles et que les agriculteurs ne trouvent pas de repreneurs pour leur activité.

Le Syndicat Mixte a voté le SCOT par une très courte majorité (2 voix) à bulletins secrets. A la Communauté d'Agglomération le 16 Décembre, le projet a été voté par 18 voix contre et quelques abstentions.

POSES a voté contre (3 voix).

Pierre AUBINAIS indique que la commune de PITRES a également voté contre car le DOG mentionne clairement la mise en place d'une plateforme multimodale (carrefour de transports fluviaux, routiers et ferroviaires) et que le Conseil Municipal et les habitants ont rejeté ce projet.

Pierre AUBINAIS note l'aspect restrictif du document. C'est un document supra communal, qui sera applicable à notre prochain Plan Local d'Urbanisme (qui viendra remplacer notre actuel Plan d'Occupation des Sols). Il sera donc difficile d'avoir des projets d'urbanisation dans la commune avec autant de prescriptions.

Thierry JIMONET pense que la municipalité perdra la main sur le développement de sa commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et **POUR : 10 – ABSTENTION 4**

REJETTE le Document d'Orientations Générales (DOG) du SCOT Seine Eure Forêt de Bord pour les raisons suivantes :

- Les prescriptions imposées aux communes concernent toute opération visant à créer du logement sur ce qu'il reste à bâtir. Tout projet de construction groupé, désigné par un PLU futur sous la dénomination « Site d'Intérêt Local » doit répondre à une norme stricte de 12 logements à l'hectare. Le SCOT impose beaucoup de prescriptions. Cet aspect restrictif rend difficile voire impossible les projets communaux.
- Le SCOT est le fruit du travail d'experts extérieurs et non la volonté des élus. On y retrouve des règles calquées d'un travail sur des agglomérations de tailles nettement supérieures à notre territoire
- Il ne respecte pas la diversité des communes, source de richesse et d'attractivité du territoire.
- Toutes les communes n'ont pas pu exprimer par un vote leur position, certaines d'entre elles n'ayant pas eu de voix délibératives et le DOG a été approuvé avec une seule voix de majorité.

La commune de POSES propose les modifications suivantes des prescriptions et des recommandations faites dans ce document :

- **Page 21 : Prescription**
 - La part de l'habitat individuel doit rester de 75% (et non de 50%) pour répondre à l'attente des habitants (sur les 10 dernières années la part individuelle a été de 75%) pour les sites d'importance SCOT.
- **Page 26 : Préconisation**

"Le SCoT préconise de ne pas urbaniser les secteurs soumis au risque d'inondation (zone bleue) à l'exception d'équipements publics, salles des fêtes...dont l'occupation est occasionnelle.

Le SCoT ne fixe pas de seuil visant à accroître l'intensité résidentielle (densité) dans les secteurs classés en zone bleue du PPRI car ne souhaite pas ainsi encourager l'exposition au risque d'inondation des biens et des personnes dans ces secteurs."

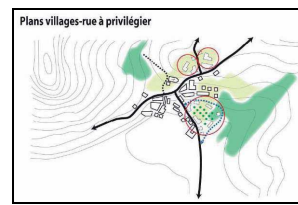
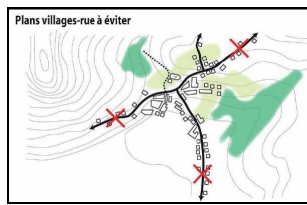
La commune de POSES ne comprend pas l'intérêt pour le DOG de venir préciser le PPRI, voire d'y faire référence, même au travers de préconisations. Le PPRI est un document qui se suffit à lui-même, très fortement contraignant pour des communes comme POSES, aux exigences souvent incompréhensibles au sens d'une crue décennale, et il ne revient pas au DOG de venir le préciser.

- **Page 34** : Pour le maraîchage de Criquebeuf sur Seine et Martot, le SCOT n'apportera aucune solution aux problèmes sociaux et participera à la fragilisation des agriculteurs retraités.

- **Page 38 : PRESCRIPTION DU DOG du SCOT**

"Les documents d'urbanisme devront tenir compte de ce nouvel objectif d'urbanisation regroupée :

- en instaurant des limites réglementaires à l'étirement linéaire des bourgs et des villages, en s'appuyant sur les limites actuelles des silhouettes villageoises,
- à contrario, en assurant le désenclavement et la fonctionnalisation des poches foncières situées au sein des villages et des bourgs en direction de nouveaux espaces communs et d'opérations d'aménagement ponctuelles et plus denses."



Ce paragraphe nous apparaît très contraignant dans la mesure où de fait, de par sa construction en bordure de Seine, le village est déjà historiquement très étiré.

- **Page 39 : Prescription**

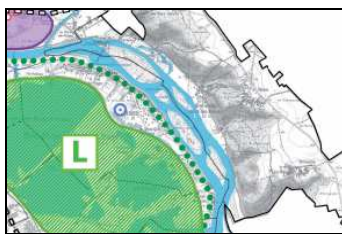
Site d'intérêt local : modifier les objectifs de densité qui sont 12 logements à l'hectare en :

- 8 logements à l'hectare
- Pour des programmes supérieurs à deux hectares

- **Page 42 : Prescription**

La part de 75% (et non 50%) pour l'habitat individuel privé ne devra pas être dépassé sur la période de 2010 à 2020.

- **Page 43 : Site d'intérêt local**



La carte ci-dessus mentionne un Site d'Intérêt Local alors que c'est aux PLU et donc aux communes qu'il revient de désigner les SIL, sauf à dire que les conseils municipaux n'ont plus aucune responsabilité dans l'urbanisation de leur commune.

- **Page 51 : Économie touristique**

"Le développement du tourisme fluvial dans les Boucles de Seine avec la réalisation d'un pôle d'accueil et d'animation (perspective d'un port fluvial) sur la Seine. Ce projet étant situé dans un site Natura 2000 ou tout du moins à sa proximité directe, sa traduction dans le document

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2010

d'urbanisme est conditionnée à une étude d'incidence au titre de la procédure d'Évaluation Environnementale."

De manière identique à ce que nous avons noté pour le PPRI, nous ne voyons pas l'intérêt pour le DOG de se référer aux textes réglementant les zones Natura 2000, pour, dans ce cas invoquer une possibilité d'assouplissement.

2 – Réseau Gaz- Validation du tracé –convention – raccordement des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire présente le tracé du futur réseau de gaz et les terrains qui seront mis à disposition pour l'implantation des citernes. Ce réseau a été établi en fonction des demandes.

Le réseau principal desservira essentiellement la Rue des Masures, Rue du Port, Route de Léry, Rue du Comté de Foix, Place de la République pour raccorder dans un premier temps 59 habitations.

Le réseau du Mesnil représentera 570 mètres linéaires pour 11 raccordements.

Ce tracé n'est pas figé.

Il est demandé aux élus :

- de valider le tracé tel qu'il est proposé par Totalgaz, selon le plan joint.
- de valider l'implantation des citernes sur les parcelles ZB 63 et ZC185
- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de terrain pour le stockage de gaz propane et les contrats de raccordement des bâtiments communaux Mairie – École – La Poste – Logement 94 rue des Masures.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **VALIDE** le tracé du réseau de gaz tel qu'il est proposé par Totalgaz, **VALIDE** l'implantation des citernes sur les parcelles ZB 63 et ZC 185, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des terrains pour le stockage de gaz propane, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de raccordement des bâtiments communaux : Mairie-École-La Poste-Logement situé au 94 Rue des Masures.

École du Chat

Annick FABRE fait part de ses démarches au sujet du problème des chats errants. "L'école du Chat" est une association qui travaille avec beaucoup de communes alentours. Les communes passent des conventions avec l'association pour s'occuper des chats errants. Une personne se déplace, récupère les chats, font les soins de base, tatouage, vermifuge .

La stérilisation coûte 60€ par animal et la castration 35€. Le déplacement coûte 10€ et les chats sont gardés pendant une semaine. Un rendez-vous sera pris avec la personne responsable.

A 20 heures 48, constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Le Maire, Pierre AUBINAIS